

Contacts :

thierry.viard@atd-quartmonde.org

intgeneve@atd-quartmonde.org

Encore un pas vers l'adoption de principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies en 2010

Le Haut Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies a organisé les 27 et 28 janvier 2009 au Palais Wilson (à Genève) un séminaire sur le projet de principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme. <http://www2.ohchr.org/english/issues/poverty/consultation/index.htm>

Les conclusions de ce séminaire laissent entrevoir l'adoption de ces principes en 2010 par le Conseil des droits de l'homme.

Pendant deux jours, une centaine de personnes, des représentants d'Etats, des experts des droits de l'homme, des ONG ont donné leur avis sur un projet de principes directeurs destiné à orienter l'action des Etats, de la communauté internationale et de la société civile dans la lutte contre la misère.

José Bengoa, co-auteur du projet de principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme¹, a expliqué le long combat encore inachevé pour la mise en oeuvre des droits de l'homme dans le monde. Progressivement, les femmes, les enfants, les populations autochtones ont obtenu que des textes internationaux protègent leur accès aux droits de l'homme. A la demande du Père Joseph Wresinski et grâce à sa vision prophétique, les instances des droits de l'homme des Nations unies ont fait le lien entre l'extrême pauvreté et droits de l'homme. C'est ainsi qu'aujourd'hui, nous pouvons parler d'un instrument solide qui établit un élan et un cadre pour la lutte contre l'extrême pauvreté basée sur les droits de l'homme.

De façon tout à fait inhabituelle, plusieurs personnes connaissant une vie difficile ont pu prendre la parole durant la première matinée du séminaire.



Bernard Mourgeon, militant d'ATD Quart Monde, Lyon (France) a notamment déclaré:

« Je me bats pour que ce que j'ai vécu n'arrive pas à d'autres. Un projet de principes directeurs sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté m'intéresse si c'est un texte de combat contre la misère, pour que les personnes vivant dans la grande pauvreté aient un accès effectif aux droits de l'homme.

Par exemple l'article 18 dit que : *« L'Etat doit tout spécialement veiller à la protection des groupes vulnérables de la population, entre autres les sans-logis, les enfants de la rue, les handicapés et les personnes âgées, qui sont les plus touchées par l'extrême pauvreté. »*

Pour les sans-logis, les enfants vivant dans la rue, l'Etat ne doit pas se limiter à les protéger. Il faut qu'il les aide pour que leur situation disparaisse, qu'il mène un combat pour qu'il n'y ait plus jamais de personnes sans logement ou d'enfants qui vivent dans la rue.

L'article 10 dit qu'il faut favoriser *« la création d'instances d'évaluation et de contrôle auxquelles*

¹ Le groupe de travail de l'ancienne Sous-commission des droits de l'homme qui a rédigé le projet de principes directeurs était composé de cinq experts José Bengoa (Chili), El Hadj Guissé (Sénégal), Emmanuel Decaux (France), Julia Motoc (Roumanie) et Yozo Yokota (Japon).

participent les personnes vivant dans l'extrême pauvreté. »

Je suis à 100% d'accord pour qu'elles puissent donner leur avis, dire ce qu'elles pensent. Mais il faut réfléchir à la manière de le faire car ces personnes sont fragiles. Certaines aussi fragiles que du cristal. Il faut créer les conditions pour qu'elles puissent participer vraiment.

Dans ce texte des principes directeurs, j'ai particulièrement aimé l'article 16 qui dit que :

« Les personnes vivant dans l'extrême pauvreté ont le droit de former une famille, d'entretenir leurs enfants, d'en prendre soin, de les éduquer, et de jouir de la dignité fondamentale inhérente à tout être humain, assurant le respect de la vie privée et familiale. »

Cet article 16, c'est le rêve de vie de tous ceux qui ont eu une vie très difficile. C'est mon rêve. Si je peux former une famille et prendre soin de mes enfants, ça veut dire que j'ai un travail, que mes enfants vont à l'école, que je peux les soigner. Cet article 16 devrait être mis en tête de tous les textes qui parlent de la lutte contre la misère. »

Silvia Velasco, militante d'ATD Quart Monde, a participé en juin 2007 à Cusco (Pérou), aux consultations organisées par ATD Quart Monde et plusieurs ONG avec le représentant du défenseur du peuple, avec Jose Bengoa, co-rédacteur du texte, et quelques fonctionnaires. Voir le rapport « La dignité se dresse face à l'extrême pauvreté » <http://www.atd-quartmonde.org/La-dignite-se-dresse-face-a-l.html>

A la fin de son intervention, elle a demandé aux représentants des Etats :

« Nous espérons que vous et vos Etats, adopterez, ces projets de principes directeurs pour que les droits de l'homme soient réellement respectés pour tous et par tous. »

Puis elle a cité un participant de la consultation de Cusco :

« Ces consultations sont un moment significatif parce que nous avons planté une graine dans la terre pour qu'à l'avenir, nos enfants ne vivent pas dans la même misère que nous et pour qu'ils récoltent les fruits de cette graine, car ils sont l'avenir du monde. »



Marcia Kran, Directrice de la Division Recherche et Droit au développement HCDH - Tom McCarthy, Organisation mondiale contre la torture - Silvia Velasco, ATD Quart Monde

* * *

L'ensemble du texte a été discuté par les participants en respectant une égalité de parole entre tous. Ce qui a donné une place réelle aux ONG et des débats vraiment interactifs.

Les thèmes suivants ont ainsi été abordés :

- Les principes transversaux qui sous-tendent une approche de la lutte contre l'extrême pauvreté basée sur les droits de l'homme:
 - Indivisibilité et interdépendance des droits - Egalité, non-discrimination et non-stigmatisation des personnes vivant dans l'extrême pauvreté - Participation des personnes vivant dans l'extrême pauvreté - Transparence - Nécessité pour les responsables de rendre des comptes.
- Accès aux droits :
 - Droits civils et politiques, à l'enregistrement à l'état civil, à la participation, droit à une alimentation adéquate, droit à un niveau de vie suffisant, accès aux soins, droit à l'eau potable et à l'assainissement, au logement, à l'éducation et à la culture, au travail décent et à la sécurité sociale, droit à la justice.
- Obligations internationales et coopération.
- Coopération et responsabilités des acteurs non-étatiques.

Eugen Brand, Délégué général, a notamment insisté pour l'on distingue bien la pauvreté de l'extrême pauvreté, d'une façon dynamique et sans opposer les deux notions, car selon la conjoncture les niveaux de pauvreté et d'extrême pauvreté varient.

Si l'on élabore seulement des politiques de lutte contre la pauvreté générale ou bien des politiques visant à protéger telle ou telle catégorie de population, nous craignons, et nous l'avons vérifié de nombreuses fois, que le noyau dur de l'extrême pauvreté ne soit pas atteint par ces politiques.

Si la communauté internationale et les Etats sont capables de créer des politiques globales et cohérentes de lutte contre l'extrême pauvreté, elles protégeront également les populations en risque de tomber dans l'extrême pauvreté lorsque des crises apparaissent.

Le projet de principes de directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme préconise une approche de la lutte contre la pauvreté basée sur les droits de l'homme. Pour rester fidèle à cette orientation fondamentale, il est nécessaire de prendre en compte et de partir des situations extrêmes de pauvreté.

Le Mouvement ATD Quart Monde a proposé que la définition utilisée par Leandro Despouy dans son rapport final sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté, soit retenue pour le projet de principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme.²

Sur proposition de la France, appuyée par le Chili, la Belgique, le Pérou, le Brésil, la Suisse, le Venezuela, puis les ONG présentes, un large consensus s'est dégagé entre les représentants des Etats pour :

- que le texte final des principes directeurs soit centré sur l'extrême pauvreté qui concerne tous les pays du monde ;
- que le processus de consultation qui a eu lieu jusqu'à maintenant se poursuive jusqu'à la rédaction finale (et donc permette la participation des ONG au sein desquelles les personnes vivant dans l'extrême pauvreté s'expriment) ;
- qu'il rappelle les normes internationales existantes et les décline en recommandations opérationnelles aux Etats et aux différents acteurs ;
- que le Conseil des droits de l'homme mandate l'experte indépendante sur l'extrême pauvreté, Magdalena Sepulveda, pour rédiger le texte final qui sera ensuite soumis au vote du Conseil des droits de l'homme sous une forme à définir.

Magdalena Sepulveda a déclaré que le texte a une vraie légitimité et constituera un instrument puissant pour rappeler aux Etats, à la communauté internationale et à l'ensemble des acteurs, leurs obligations en ce qui concerne la lutte contre l'extrême pauvreté et l'exclusion sociale à un moment où la crise financière menace et aggrave la vie de millions de personnes.



Au fond de gauche à droite : Silvia Velasco - Magdalena Sepulveda, Experte indépendante sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme - Jeremy Laycock - Brigitte Polonovski, Conseil international des femmes - Bernard Mougeon - Cécile Vigneau et Véronique Basso, Ministère français Affaires étrangères - Eugen Brand
Devant : Charo Carrasco - Wouter Van Ginneken - Maria Quispe

Sans aucun doute, l'ensemble de nos actions publiques de mobilisation contre la misère et pour l'accès des personnes les plus défavorisées aux droits de l'homme ont aussi contribué à cette étape importante qui devrait déboucher en 2010 sur l'adoption de principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies.

² Voir le rapport sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme adopté par la Sous-commission des droits de l'homme à Genève en 1996 : E/CN.4/Sub.2/1996/13 Annexe III